

Mémento des paiements de l'entrepreneur en marché public et marché privé

Pour une gestion d'entreprise efficace, il est crucial de minimiser le besoin de financement causé par le décalage entre les charges engagées (salaires, achats de matériaux, etc.) et les paiements des clients.

Pour ce faire, il est essentiel d'obtenir rapidement le règlement des travaux afin de réduire les créances clients, et de négocier les délais de paiement avec les fournisseurs en fonction des rentrées d'argent de l'entreprise.

Malheureusement, les délais de paiement des clients restent souvent trop longs, et les demandes de paiement doivent passer par de nombreux intermédiaires (vérificateur, OPC, maître d'œuvre, services techniques du maître d'ouvrage, services financiers, etc.), ce qui allonge encore ces délais.

Ce mémento rappelle les règles et les bonnes pratiques, et propose des outils aux entreprises pour accélérer le processus de paiement dans leurs marchés privés et publics.

Il repose sur deux constats principaux :

- Les textes régissant les marchés de travaux définissent des règles précises pour les demandes de paiement des avances, des acomptes et du solde.
- Les entreprises de bâtiment doivent faire respecter les délais de paiement par leurs clients et s'appuyer sur les textes pour lutter contre les délais « cachés ».

Ce memento est composé en deux parties une pour les marchés privés et l'autre pour les marchés publics. Il contient aussi des modèles de clauses de courriers en annexe.

PREMIÈRE PARTIE LES MARCHÉS PRIVÉS

- Quels sont les délais de paiement applicables ?
- Peut-on obtenir une avance avant travaux ?
- Le paiement des travaux et approvisionnements en cours de marché est-il possible ?
- Quel est le formalisme à respecter pour facturer les travaux ?
- Qui doit vérifier les demandes de paiement de l'entreprise ?
- Quelle est la procédure à suivre en cas de contestation du solde réclamé par l'entreprise ?
- Quelles sont les sanctions en cas de retard de paiement imputable au client ?

DEUXIÈME PARTIE LES MARCHÉS PUBLICS

- Quels sont les délais de paiement applicables
- Peut-on obtenir une avance avant travaux ?
- Le paiement des travaux et approvisionnements en cours de marché est-il possible ?
- Quel est le formalisme à respecter pour facturer les travaux ?
- Qui doit vérifier les demandes de paiement de l'entreprise ?
- Quelle est la procédure à suivre en cas de contestation du solde réclamé par l'entreprise ?
- Quelles sont les sanctions en cas de retard de paiement imputable au maître d'ouvrage / maître d'œuvre / comptable public ?